

~

Conformément aux articles 85, 86 et 87 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 8 novembre 2007, à 20 heures, à la Maison communale**

Objet :

CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

ART. 88- Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

ART. 90- Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ART. 100 et 101

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11.10.2007**
- 2. Taxes communales pour l'exercice 2008 :**
 - A) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques**
 - B) Centimes additionnels au précompte immobilier**
- 3. Règlement de police relatif à la sûreté, la propreté, la salubrité et la tranquillité publiques**
- 4. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – Limitation à 50 km/h route vers le terrain de football de Sainte-Cécile**
- 5. Opération combles et clochers église de Sainte-Cécile - Approbation du cahier des charges - Fixation du mode de passation du marché**
- 6. Marché de fourniture pour l'acquisition d'une déchiqueteuse de branches – Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché**

- 7. Marché de fourniture pour l'acquisition de matériels –
Approbation du cahier des charges – Fixation du mode
de passation du marché**

- 8. Marché de fourniture de luminaires d'éclairage
public pour la traversée de Florenville – Approbation
du cahier des charges – Fixation du mode de
passation du marché**

- 9. Aménagement du cœur de Muno :**
 - A) Constitution du comité d'accompagnement
 - B) Approbation du règlement d'ordre intérieur

- 10. Approbation du programme triennal 2007-2008-2009**

Par le Collège,

La Secrétaire ff,

Le Bourgmestre,

F. Klauner

R. Lambert

